



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**Mairie**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopte : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2022-094  
Voirie

## ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Cubzac les Ponts,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Pénal,
- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu la demande présentée par SPIECAPAG Régions France, représentée par Monsieur DUSSILLOL Cyril, en date du 19 octobre 2022 sur la réglementation de la circulation pour l'évacuation des déblais du site « Café de Paris » en direction du « Domaine de Conseillant », Rue du Port et Rue de Conseillant à Cubzac-les-Ponts ;

### ARRETE

- ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser la Rue du Port et la Rue de Conseillant sur la commune de Cubzac-les-Ponts l'évacuation des déblais du site « Café de Paris » en direction du « Domaine de Conseillant », la circulation sera maintenue sur les deux sens avec une signalisation complète pour prévenir de cette évacuation du lundi 07 novembre 2022 au samedi 3 décembre 2022 inclus.
- ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
  - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
  - Le demandeur (SPIECAPAG Régions France),

Fait à Cubzac les Ponts, le 02 NOV 2022  
Pour le Maire et par délégation du Maire,  
Adjoint à la voirie,



Jean-Pierre PRAT

mainie@cubeac-le-pont.fr - 05 57 43 02 11



## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : SPIECAPAG Région France Prénom : \_\_\_\_\_  
Dénomination : \_\_\_\_\_ Représenté par : Cyril Dussillol  
Adresse Numéro : 23 Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : "Rue de Fissoda"  
Code postal 33390 Localité : EYRAUS Pays : FRANCE  
Téléphone 0670767369 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :    
Courriel : Cyril.dussillol @ spiecapag.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° 32  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_   
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : "Rue du Port" et "Rue de Conveillant"  
Code postal 33240 Localité : CUBZAC LES PONTS

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_  
Description des travaux : Evacuation de déblais du site "Café de PARIS" en direction du "Domaine de Conveillant" (voir plan joint)  
Date prévue de début des travaux : 07 11 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 028

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 028 Date de début de réglementation 07 11 2022  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée : \_\_\_\_\_  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Non prévoyance d'installer une signalisation complète sur le parcours d'évacuation des déblais !

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : SCRF Prénom : /

Dénomination : Représenté par : Cyril Dussiol

Adresse Numéro : 23 Extension : Nom de la voie : "Rue de Fiscada"

Code postal 33390 Localité : EYRANS Pays : FRANCE

Téléphone 06 70 76 73 69 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : Cyril.dussiol @ spiecapag.com

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

Circulation

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 19 10 2022 à EYRANS

Nom : Dussiol Prénom : Cyril Qualité : Chargé d'Affaires

**Spiecapag Régions France**  
CENTRE DE TRAVAUX de PONTET D'EYRANS  
N°23 Rue de Fiscada  
33390 LE PONTET D'EYRANS  
Tél. / Fax : 05 57 64 51 62

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
GIRONDE

Commune :  
CUBZAC LES PONTS

Section : AK  
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 19/10/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF DE LA GIRONDE  
Pole Topographique et de Gestion Cadastre  
Cité administrative 33090  
33090 BORDEAUX CEDEX  
tél. 05 56 24 85 97 -fax  
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

